



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014

À une séance ordinaire tenue le 5 mai 2014, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 24 personnes sont présentes dans la salle.

Remise d'une plaque souvenir à M. Jacques Côté : *Au nom du conseil municipal et des citoyens de Saint-Apollinaire, nous tenons à vous remercier pour votre dévouement et votre implication sociale comme pompier volontaire, depuis plus de 40 ans (1971 à 2014).*

La Municipalité de Saint-Apollinaire rend hommage à M. Jean-Marie Boucher, membre fondateur du comité consultatif d'urbanisme. Remise d'une reproduction encadrée de la toile « hiver d'antan » de M. André Latulippe.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

- 7. SERVICE D'URBANISME**
 - a. Adoption du règlement n° 732-2014
 - b. Adoption 1^{er} projet de règlement n° 733-2014
 - c. Avis de motion règlement n° 733-2014
 - d. Dérogation mineure – 20 et 22, rue Beauregard
 - e. PIIA affichage – 8, rue de l'Église
 - f. PIIA affichage – 428, Route 273
 - g. PIIA patrimoine – 145, rue Principale
 - h. CPTAQ – Lots 3 584 511 et 3 584 512, rang Bois-Franc
 - i. Autorisation CPTAQ – lot 3 584 510, rang Marigot
 - j. Inscription à une formation de l'AQU



8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Embauche de la coordonnatrice du Terrain de Jeux, saison 2014
- b. Embauche de la coordonnatrice adjointe du Terrain de Jeux, saison 2014
- c. Engagement d'un coordonnateur de soccer
- d. Inscription au congrès de l'AQLM

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Contrat pour la tonte de gazon du terrain sis derrière la Maison des aînés
- b. Contrat à SNC-Lavalin pour l'élaboration du plan directeur d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial du Parc industriel
- c. Adoption d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales
- d. Contrat de démolition de l'entrepôt (rue Terry-Fox)
- e. Autorisation pour appel d'offres – déneigement
- f. Acceptation du prolongement de la rue Sévigny

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Point d'information : *Dépôt de l'état comparatif*

12. ADMINISTRATION

- a. Point d'information : *Dépôt du rapport des activités reliées au chapitre XIII de la LERM pour l'année 2013*
- b. Inscription à la classique de golf des étoiles
- c. Autorisation – Randonnée Lotbinière à vélo

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Nomination du Maire suppléant

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16152-05-2014
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16153-05-2014
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Avril

Bernard Ouellet	2 497.68 \$
Léopold Rousseau	908.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	908.24 \$
Jonathan Moreau	908.24 \$
André Sévigny	908.24 \$
Julie Rousseau	908.24 \$
Alexandre D'Amour	908.24 \$
Martine Couture	5 970.98 \$
Cathy Bergeron	5 011.48 \$
Martin Miller	2 392.63 \$
Renault Lepage	5 636.32 \$
Dany Lamontagne	4 552.65 \$
Membres du conseil et cadres :	31 511.18 \$
Employés voirie et bureau :	49 868.56 \$
Service de sécurité incendie :	7 268.21 \$
Bibliothèque et brigadières :	4 880.00 \$
Personnel de la SAAQ :	7 121.57 \$
Total des salaires bruts payés pour avril 2014 :	100 648.53 \$

Comptes payés - Avril

SuperPass	Essence et diesel	6 412.74 \$
Info Page	Téléavertisseurs	215.75 \$
CSST	Ajustement 2013	936.24 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - avril	1 261.27 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 mars au 21 avril	481.11 \$
Télus	Téléphone, internet et cabine télé.	851.76 \$
Coop fédérée	Propane - salle communautaire	2 787.89 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 002.59 \$
SAAQ	Immatriculation - balai mécanique	468.38 \$
SAAQ	Permis spécial pour camion à ordures	290.80 \$
CJS	Aide financière	150.00 \$
Société Huntington	Don	100.00 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	541.16 \$
Mario Côté	Remb. dépenses électorales	461.09 \$
Nancy Cyr	Remb. dépenses électorales	395.58 \$
Alexandre D'Amour	Remb. dépenses électorales	642.08 \$
Jean-Pierre Lamontagne	Remb. dépenses électorales	693.04 \$
Jacques Fortier	Remb. dépenses électorales	559.52 \$
Bernard Ouellet	Remb. dépenses électorales	661.12 \$
Coop fédérée	Propane et huile à chauffage	7 375.87 \$
Ministère du Revenu du Qc	Registre des entreprises	34.00 \$
Postes Canada	Apollinairois - commerces	27.85 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - mars	1 261.27 \$
Gestion RD inc.	Remb. 2 dépôts de certificat localisation	400.00 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	773.64 \$
Hydro-Québec	Installation de luminaire - Route du Cap	331.13 \$
Denis Désaulniers	Remb. dépenses électorales	571.19 \$
François Tardif	Remb. dépenses électorales	995.90 \$
Chevaliers de Colomb	Publicité - marché aux puces	50.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	6 661.04 \$
Serge Gagnon	Remb de taxes payées en trop	324.05 \$
Serge Gagnon	Remb de taxes payées en trop	293.89 \$
Groupe Négotel	Téléphones du 22 avril au 21 mai	477.34 \$
Hydro-Québec	Installation de luminaires	993.37 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle	693.59 \$
Steeve C., Marie-Andrée Roy	Remb. dépôt de certificat localisation	200.00 \$
Construction Belco inc.	Remb. 2 dépôts de certificat localisation	400.00 \$
Télus	Téléphone, internet et cabine télé.	853.19 \$
Interfas	Assurances collectives	7 429.20 \$
Maison des Jeunes	Subvention	2 391.98 \$
Total des comptes payés pour le mois d'avril 2014 :		53 450.62 \$



Comptes à Payer - Avril

Acklands Grainger inc.	Pièces - service incendies	2 688.19 \$
Alternateurs Lemay	Reconstruction alternateur - 10 roues	149.47 \$
ADMQ	Inscription au congrès 2014	573.73 \$
AQPP	Répertoire des arbres	24.09 \$
Ateliers Genytech	Vérifier freins sur le camion GMC 222	484.83 \$
Banlieue Ford	Changement d'huile	45.98 \$
Biolab	Analyses d'eau	141.42 \$
Bi-Sports	Plaquettes - Soirée des bénévoles	22.99 \$
Bouthillette Parizeau	Services professionnels - centre multifonc.	63 667.41 \$
Boutique Rose-Hélène	Cadeaux - soirée des bénévoles	623.54 \$
Brassard	Papeterie	413.70 \$
Nancy Brisson	Remboursement soccer	120.00 \$
Cam-Trac Bernières	Poignée	334.01 \$
Casse-Croûte Lizon	Repas pour la soirée des bénévoles	3 905.60 \$
CGER	Location mars	7 670.52 \$
Chambre de commerce de Lotb.	5 à 7 - 40 ans Remb. d'autos Daigle	80.00 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage d'avril	1 192.47 \$
Constructo Se@o	Appel d'offres (camionnette et 4 X 4)	17.63 \$
Coop Unicoop	Couvercle et boulons	38.59 \$
Christian Côté	Remboursement dépenses kit Makita	324.50 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur - avril	562.23 \$
Déneigement Olivier	Dernier versement	6 208.65 \$
Deschênes	Pièces d'aqueduc	436.26 \$
Detekta	Contrat de service - détecteur de gaz	324.23 \$
Dilicontracto	Ouverture du site d'enfouissement	91.98 \$
Distribution Brunet	Pièces d'aqueduc	1 721.17 \$
Éditions Yvon Blais	Loi aménagement urbanisme	120.65 \$
Entreprises Lévisiennes	Enrobé bitumineux	1 092.27 \$
Envirotonte	Tonte de gazon	2 563.04 \$
EIRS	Surveillance	110.39 \$
Ethier avocats	Récupération TPS/TVQ (janvier à mars)	2 961.96 \$
Eugène Allard	Produits d'entretien	590.15 \$
Exova	Analyses d'eau	124.17 \$
Fleuriste St-Agapit	Décoration - soirée des bénévoles	708.65 \$
Formation Sylva	Formation abattage	1 427.44 \$
Groupe Accisst	Formation camion nacelle	1 350.96 \$
Groupe Archambault	Livres	109.03 \$
Impressionne-Moi	Vérifier problème biblio	98.88 \$
Installation René Mailloux	Projecteur, ampli et micro-casque	264.45 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	150.00 \$
Jolicoeur Lacasse avocats	Services juridiques annuels et général	3 834.71 \$
LCS	Dégeler ponceaux	971.54 \$
Laboratoires d'expertises de Qc	Opinion géotechnique	459.90 \$
Dany Lamontagne	Remb. de frais - soirée des bénévoles	1 205.48 \$
M. Lemieux	Peinture	220.47 \$
L. Delisle inc.	Déneigement	32 237.58 \$
Renault Lepage	Bottines de travail	183.95 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour la bibliothèque	105.85 \$
Linde	Acétylène, oxygène, ensemble forestier, etc.	381.77 \$
Logiciels Première Ligne	Contrat d'entretien	1 345.21 \$
Marché Veilleux	Soirée des bénévoles	825.43 \$
Médias Transcontinental	Appel d'offres et Publi-Sac	848.28 \$
Mercier Expert	Pièces	190.47 \$
Martin Miller	Remplacer chèque perdu	37.84 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	30 024.63 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	5 739.68 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Municipalité de St-Agapit	Entraide incendie et location équipe	1 350.95 \$
Judith Nadeau	Barrières d'avril	260.00 \$
Normand Côté, électricien	Réparation et vérification	607.57 \$
Novicom	Microphone	160.41 \$
OBV du Chêne	Arbres	968.50 \$
Parka	Centre multifonctionnel	26 858.16 \$
Paysagiste 2000	Déneigement	43 821.24 \$
Peinture Lignes Plus	Chaudières de peinture	998.04 \$
Performance C2	Session printemps	18 473.14 \$
Les P'tits Moteurs	Fusibles	61.34 \$
Placide Martineau inc.	Ruban à mesurer	18.37 \$
Plania	Honoraires	1 724.63 \$
Premier Tech Aqua	Programme entretien Ecoflo	868.06 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Hypochlorite	320.78 \$
PG Solutions	Logiciel, contrat d'entretien, soutien	2 689.63 \$
Protection incendie PC	Inspections et recharges	170.16 \$
Groupe Puitbec	Travail avec foreuse	5 748.75 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces	69.05 \$
Rabais Campus	Abonnement	40.24 \$
Ray-Car	Pierre	227.01 \$
Réal Huot	Compteurs d'eau	1 697.03 \$
Ronam	Centre multifonctionnel	3 549.28 \$
Roulement Techno	Pièces	173.24 \$
Julie Rousseau	Remb. frais soirée des bénévoles	20.65 \$
Service de réparations M.M. enr.	Partir poêle au gaz et réparer chambre froide	387.07 \$
SNC-Lavalin	Plan de rinçage	2 242.01 \$
Stelem	Pièces pour bornes fontaine	1 668.34 \$
Télé-Alarme T.S.	Surveillance salle et caserne	634.38 \$
Westburne	Lampes	54.62 \$
Wolseley	Pompe	706.96 \$
Würth	Produits de nettoyage pour véhicules	133.85 \$
Xérox	Frais trimestriel photocopieur et agrafes	3 831.88 \$
Total des comptes à payer pour le mois d'avril 2014 :		302 683.36 \$

16154-05-2014
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 732-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin de permettre la réalisation d'un projet intégré dans la zone 133R composé spécifiquement d'habitations unifamiliales en rangée;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 113, Al 2, paragraphe 4.1) permet le contingentement des usages;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la présente modification réglementaire;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 2 avril 2014;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 avril 2014 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;



ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 732-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

16155-05-2014
point no 7b

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N° 733-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'UN développement résidentiel de 36 terrains en zone agricole a été réalisé en 2013 et que les promoteurs ont demandé à la Municipalité de fixer des normes pour les nouvelles résidences qui y seront érigées;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une zone spécifique à ce développement résidentiel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les présentes modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce 1^{er} projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 733-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

16156-05-2014
point no 7c

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 733-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 733-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 afin de créer la zone 19A.

16157-05-2014
point no 7d

DÉROGATION MINEURE – 20 ET 22, RUE BEAUREGARD

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire des lots 3 388 791 et 3 388 792 situés aux 20 et 22, rue Beauregard dans la zone 28A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait des demandes de dérogation mineure numéro 2014-011 et 2014-012 afin de réduire les largeurs de chacun des lots;

ATTENDU QUE pour le lot 3 388 791, la largeur du lot non desservi demandée est de 35 mètres;

ATTENDU QUE pour le lot 3 388 792, la largeur du lot non desservi demandée est de 31 mètres;

ATTENDU QUE la norme du règlement de lotissement numéro 591-2007 pour la largeur d'un lot non desservi dans ce secteur est de 45 mètres;



ATTENDU QUE l'opération cadastrale du secteur date de 1986 et que la norme applicable à ce moment était celle du RCI de la MRC de Lotbinière en vigueur depuis 1983 soit une largeur de lot à 150 pieds (45.72 mètres);

ATTENDU QUE des avis publics de dérogation mineure pour chacun des lots ont été publiés le 14 avril 2014;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de dérogation mineure numéro 2014-011 et 2014-012 soient autorisées comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16158-05-2014
point no 7e

PIIA AFFICHAGE – 8, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 437 situé au 8, rue de l'Église dans la zone 150I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2014-096 afin d'installer une enseigne murale incluant un tableau indiquant l'heure et la température sur le mur du bâtiment principal visible de l'autoroute Jean Lesage;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte les normes du règlement de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande en suggérant d'enlever la section affichant l'heure et la température afin d'augmenter la superficie d'affichage de l'entreprise.

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16159-05-2014
point no 7f

PIIA AFFICHAGE – 428, ROUTE 273

ATTENDU QUE le demandeur est le locataire d'un espace dans le bâtiment principal du lot 3 384 776 situé au 428, Route 273 dans la zone 146C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2014-122 afin de changer l'affichage d'une enseigne murale existante sur la façade du bâtiment principal pour un nouveau commerce;

ATTENDU QUE l'enseigne respectera les normes du règlement de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'affichage soit autorisé comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2014-122.

Adopté à l'unanimité

16160-05-2014
point no 7g

PIIA PATRIMOINE – 145, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 015 situé au 145, rue Principale dans la zone 127R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2014-109 afin de remplacer deux portes de la résidence et pour refaire et agrandir l'entrée du sous-sol en cour arrière de la résidence;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2014-109.

Adopté à l'unanimité

16161-05-2014
point no 7h

CPTAQ – LOTS 3 584 511 ET 3 584 512, RANG BOIS-FRANC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 3 584 511 et 3 584 512, dans les zones 37 A et 2 A situés au rang Bois-Franc;

ATTENDU QUE les propriétaires ont fait une demande afin de définir la limite des propriétés au centre du ruisseau et ainsi se céder mutuellement les parties de leur lot respectif qui excèdent le centre du ruisseau conformément à leur possession;

ATTENDU QUE les parcelles à être cédées conservent leur vocation agricole;

ATTENDU QUE les terrains faisant l'objet de la demande se situent dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité



16162-05-2014
point no 7i

AUTORISATION CPTAQ – LOT 3 584 510, RANG MARIGOT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 584 510 dans les zones 37A et 2A situé sur le rang Marigot;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin de procéder à l'enlèvement d'une butte de sable sur une superficie approximative de 25 000 m², ainsi que l'utilisation d'un chemin d'accès existant;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

16163-05-2014
point no 7j

INSCRIPTION À UNE FORMATION DE L'AQU

ATTENDU QUE l'association québécoise d'urbanisme organise une formation à l'intention particulière des membres des comités consultatifs d'urbanisme le samedi 14 juin prochain dans la Municipalité de Champlain;

ATTENDU QUE l'invitation a été lancée à tous les membres du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Madame Julie Rousseau et Monsieur Simon-Yannick Plourde, membres du CCU, à participer à la formation de l'AQU, qui se tiendra à Champlain, le samedi 14 juin prochain pour un montant de 360\$ plus taxes et frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité.

La conseillère no 4, Julie Rousseau, s'abstient de vote sur cette résolution.

16164-05-2014
point no 8a

EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU TERRAIN DE JEUX, SAISON 2014

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice du Terrain de Jeux de la saison dernière désire renouveler son contrat pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum au 1^{er} mai 2014 à 10.35 \$/heure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Léonie Bédard, à titre de coordonnatrice du terrain de jeux pour la saison 2014, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août, à un taux horaire de 14.25 \$.



Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

16165-05-2014
point no 8b

**EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE ADJOINTE DU TERRAIN DE JEUX,
SAISON 2014**

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice adjointe du Terrain de Jeux de la saison dernière désire renouveler son contrat pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum au 1^{er} mai 2014 à 10.35 \$/heure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Johannie Bergeron, à titre de coordonnatrice adjointe du terrain de jeux pour la saison 2014, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août, à un taux horaire de 12.50 \$

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

16166-05-2014
point no 8c

ENGAGEMENT D'UN COORDONNATEUR DE SOCCER

ATTENDU QU'une annonce a été publiée dans l'Apollinairois de mars dernier, ainsi que sur le site internet de la Municipalité, visant à embaucher un coordonnateur de soccer;

ATTENDU QUE 2 candidatures ont été reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Loïc Lance comme coordonnateur de soccer pour la saison 2014.

Le poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 175 \$ pour 15 semaines, du 12 mai jusqu'au 22 août 2014, payable aux 2 semaines.

L'employé sera considéré comme travailleur autonome à contrat.

Adopté à l'unanimité.

16167-05-2014
point no 8d

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'AQLM

ATTENDU la réception d'un avis de convocation à participer au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) qui se tiendra les 8, 9 et 10 octobre 2014 à Victoriaville;

ATTENDU QUE ce congrès est l'occasion de parfaire nos connaissances et de nous tenir informés des changements qui touchent l'environnement professionnel dans lequel nous évoluons quotidiennement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs et de la culture, au congrès de l'AQLM qui se tiendra à Victoriaville, pour un coût 390 \$ avant les taxes, en plus de l'hébergement à l'hôtel du congrès pour deux nuits. Le kilométrage et les repas seront payés par la Municipalité selon les modalités prévues habituellement.

Adopté à l'unanimité



16168-05-2014
point no 10a

**CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON DU TERRAIN SIS DERRIÈRE LA
MAISON DES AÎNÉS**

ATTENDU QUE M. Yves Moreau a proposé ses services pour effectuer la tonte de gazon du terrain sis derrière la Maison des Aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder, pour la saison estivale 2014, le contrat de tonte de gazon du terrain situé derrière la Maison des aînés à M. Yves Moreau, pour un montant de 800 \$ plus taxes, soit 919.80 \$.

Adopté à l'unanimité

16169-05-2014
point no 10b

**CONTRAT À SNC-LAVALIN POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR
D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL DU PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l'élaboration du plan directeur technique des réseaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial du parc industriel situé à l'est du noyau urbanisé de la Municipalité et au sud de la rue Industrielle;

ATTENDU QUE cette étude a pour but de déterminer :

- Le dimensionnement du réseau domestique et la capacité d'accueil théorique du réseau d'égout domestique aval incluant les prévisions de stations de pompage si requises;
- Les besoins pour le réseau d'aqueduc
- Les bassins de drainage pluviaux sans dimensionnement des conduites

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin a fait parvenir une offre de service professionnel pour effectuer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de l'élaboration du plan directeur technique des réseaux à SNC-Lavalin pour une somme forfaitaire de 9500 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

16170-05-2014
point no 10c

**ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES
RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX
USÉES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE l'inspecteur des travaux publics a produit un plan d'action visant à éliminer les raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales, tel que demandé par le ministère des Affaires municipales, des Régions, de l'Occupation et du Territoire;

ATTENDU QUE le plan d'action pour la municipalité de Saint-Apollinaire est joint à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le Conseil municipal adopte le plan d'action de la Municipalité de Saint-Apollinaire pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales et le mettre en pratique.

Adopté à l'unanimité.



16171-05-2014
point no 10d

CONTRAT DE DÉMOLITION DE L'ENTREPÔT (RUE TERRY-FOX)

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la démolition de l'entrepôt sur la rue Terry-Fox, par le biais du site SE@O;

ATTENDU QUE douze soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES	COMMENTAIRE
Bouchard démolition inc.	9 427.95 \$	
Dilicontracto inc.	9 485.44 \$	
Démolition des Rivières	10 922.63 \$	
ART-DEM démolition	11 267.55 \$	
L. Delisle inc.	13 509.56 \$	
Excavation Kalex	13 911.98 \$	
Entreprises Dumas & fils inc.	14 846.50 \$	
Pavage 132	18 136.16 \$	Enveloppe non identifiée et transmise par courrier. Celle-ci a été ouverte.
Gestion Dexsen inc.	19 120.00 \$	
C.F.G. Construction inc.	25 237.01 \$	
Bergedac ltée	34 203.91 \$	
Excavation Jos Pelletier 2007 inc.	39 091.50 \$	

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de démolition de l'entrepôt au plus bas soumissionnaire, Bouchard démolition inc. au montant de 9427.95 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

16172-05-2014
point no 10e

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour le déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait au déneigement pour l'année 2015 et suivantes.

Adopté à l'unanimité.

16173-05-2014
point no 10f

ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE SÉVIGNY

ATTENDU QUE Laflamme & SieneL, construction du 8^e ciel inc. a reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pour le prolongement de la rue Sévigny sur les lots 4 582 496 et 3 384 390, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



De procéder à l'acceptation du prolongement de la rue Sévigny, soit les lots 4 582 496 et 3 384 390 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

La rue cédée gratuitement à la Municipalité par Laflamme & Siemel, construction du 8^e ciel inc. est considérée comme rue publique, mais le promoteur ne sera pas dégagé de son engagement et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien de la rue une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Que cette résolution abroge et remplace la résolution n^o 15900-07-2013

Adopté à l'unanimité.

point no 11a

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les quatre (4) premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2013 pour les 4e mois	Le solde du budget 2014 pour les 4e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	5 239 042 \$	5 577 294 \$	338 252 \$
Païement tenant lieu de taxes	2 246 \$	2 296 \$	50 \$
Transferts	230 094 \$	-4 715 \$	-234 809 \$
Services rendus	50 651 \$	24 243 \$	-26 408 \$
Autres services rendus	142 026 \$	152 885 \$	10 859 \$
Imposition de droits	79 450 \$	78 744 \$	-706 \$
Amendes et pénalités	30 \$	10 \$	-20 \$
Intérêts	7 121 \$	7 573 \$	452 \$
Autres revenus	18 871 \$	346 795 \$	327 924 \$
Total des revenus	5 769 531 \$	6 185 125 \$	415 594 \$
Dépenses			
Administration générale	532 245 \$	531 665 \$	-580 \$
Sécurité publique	784 491 \$	861 782 \$	77 291 \$
Transport	522 469 \$	545 287 \$	22 818 \$
Hygiène du milieu	377 758 \$	379 057 \$	1 299 \$
Santé et bien-être	20 545 \$	14 622 \$	-5 923 \$
Aménagement & urbanisme	216 423 \$	188 354 \$	-28 069 \$
Loisirs & culture	179 663 \$	244 638 \$	64 975 \$
Frais de financement	19 150 \$	18 932 \$	-218 \$
Remb. de la dette à long terme	39 163 \$	32 700 \$	-6 463 \$
Affectations	-2 500 \$	-2 500 \$	0 \$
Total des dépenses	2 689 407 \$	2 814 537 \$	125 130 \$
Surplus/déficit de l'exercice	3 080 124 \$	3 370 588 \$	



Dans le 2^e, nous avons le budget 2014 et le solde courant.

	Budget 2014	Solde courant du budget 2014
Revenus		
Taxes	5 460 332 \$	5 577 294 \$
Paiement tenant lieu de taxes	41 218 \$	2 296 \$
Transferts	53 175 \$	-4 715 \$
Services rendus	140 314 \$	24 243 \$
Autres services rendus	437 850 \$	152 885 \$
Imposition des droits	527 000 \$	78 744 \$
Amendes et pénalités	15 100 \$	10 \$
Intérêts	41 100 \$	7 573 \$
Autres revenus	836 268 \$	346 795 \$
Total des revenus	7 552 357 \$	6 185 125 \$
Dépenses		
Administration générale	1 191 178 \$	531 665 \$
Sécurité publique	1 110 470 \$	861 782 \$
Transport	2 027 585 \$	545 287 \$
Hygiène du milieu	1 271 555 \$	379 057 \$
Santé et bien-être	20 622 \$	14 622 \$
Aménagement & urbanisme	443 774 \$	188 354 \$
Loisirs & culture	769 472 \$	244 638 \$
Frais de financement	192 713 \$	18 932 \$
Remboursement de la dette à long terme	353 747 \$	32 700 \$
Affectations & transferts	920 259 \$	109 749 \$
Immobilisations	1 091 500 \$	93 268 \$
Total des dépenses	7 552 357 \$	2 800 556 \$

point no 12a

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS RELIÉES AU CHAPITRE XIII DE LA LERM POUR L'ANNÉE 2013

Tel que demandé, selon la procédure P-M-A.5, la présidente d'élection et trésorière dépose, à cette séance du Conseil, le rapport des activités reliées au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), pour l'exercice financier précédent (1^{er} janvier au 31 décembre).

Ce rapport sera également transmis au Directeur général des élections.

16174-05-2014
point no 12b

INSCRIPTION À LA CLASSIQUE DE GOLF DES ÉTOILES

ATTENDU QUE le samedi 14 juin prochain se tiendra la classique de golf des étoiles 2014;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer financièrement à cette activité pour un coût total de 850 \$ afin de supporter généreusement les enfants défavorisés de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

16175-05-2014
point no 12c

AUTORISATION – RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO

ATTENDU QUE l'édition 2013 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 450 cyclistes et environ 80 bénévoles;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2013;



ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2014;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2014;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

16176-05-2014
point no 13a

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Julie Rousseau, conseillère no 4, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que madame Rousseau soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Bernard Ouellet, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité

16177-05-2014
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 5 mai 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16178-05-2014
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 5 mai 2014, à 20h 22.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
